

MARQUE NF058 - EQUIPEMENTS DE LA ROUTE	
FICHE TECHNIQUE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSEES (type I)	
établie en application du référentiel de certification NF058 et son annexe technique n°1 - et selon les exigences NF EN 1436 et NF EN 1824	
ADMISSION N°	1RH947S1
MISE A JOUR du 02/06/2022	
SOCIETE TITULAIRE	PRODUIT
AXIMUM Industrie	ARPONT VILLE - ROUTE
8, rue Jean Mermoz	Nature du produit
78114 Magny-les-Hameaux FRANCE	EF

DESCRIPTION ET USAGE DU PRODUIT			
Enduit à froid, appliqué à la machine, rétroréfléchissant de couleur blanche, pour marquages routiers et urbains, sur revêtements hydrocarbonés. Application en une seule passe. Le produit est saupoudré avec des microbilles.			
Conditions limites d'application * :	T° mini : 5 °C	T° maxi : 40 °C	Hygrométrie maxi : 85 %
(* : Indications fournies par le fabricant sous sa responsabilité)			

MATERIELS DE MISE EN OEUVRE
Sabot automoteur avec un distributeur pour saupoudrage.

DOSAGES PRODUITS			
DOSAGES APPLIQUES :			
<u>PRODUIT :</u>		Dosage humide	
Produit de base	100 %	2125 g/m²	
<u>SAUPOUDRAGE :</u>		Dosage utile	
Mélange Saupoudré	(- GV 600-125 AC07 (MBGV3B2TAC07) - POTTERS)	100 %	470 g/m²

N.B : Le dosage sur feuille documenté ici correspond au dosage mesuré sur plastique lors des essais de certification. Ce dosage est sous-estimé par rapport au dosage réel sur une chaussée non marquée (enrobé de PMT 1 mm).

N.B : le dosage consommé des produits de saupoudrage est toujours supérieur au dosage utile

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES :				
T° air :	31 °C	T° sol :	36 °C	Hygrométrie : 36 %
Vent :		8 km/h		TEMPS DE SECHAGE : 12 min

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION				
Produit	Masse Volumique	Teneur en cendres	Extrait sec	Bille Anneau
Produit de base	1.67 g/ml	67.4 %	85.6 %	

RESULTATS DE L'ESSAI CONVENTIONNEL									
CARACTERISTIQUES DU SITE :		N2	OISE	Chaussée PARIS > PROVINCE		PR	15.84	à	16.25
Nature du revêtement : BETON BITUMINEUX		Application en : 2003 - R486		PMT : 0.86 mm		Année	2003	Trafic (véh/j)	7549
CARACTERISATION DU PRODUIT :								%PL	18

(Produit temporaire: avant 6 mois, Produit permanent de P1 à P5: après 1 cycle climatique, Produit permanent P6: après 2 cycles climatiques)

Classe de roulage	Visibilité de nuit	Adhérence	Visibilité de jour		
			Chromaticité		Qd
			(x)	(y)	
Nb de passages de roues	RI	SRT			(mcd.m-2.lx-1)
Exigences :	150	0.45	Blanc		100
Etat neuf	274	0.56	0.3210	0.3380	220
(P1) 50000	296	0.50	0.3280	0.3460	175
(P2) 100000	296	0.50	0.3270	0.3450	161
(P3) 200000	298	0.55	0.3280	0.3450	166
(P4) 500000	240	0.45	0.3270	0.3450	127
(P5) 1000000	162	0.45	0.3230	0.3410	119
(P5) 1000000	Classe R3	Classe S1	/		Classe Q2

ESSAIS ET CONSTATATIONS REALISES PAR LE CEREMA Hauts-de-France site de Saint-Quentin (accrédité COFRAC sous le n°1-5710)

Organisme Technique représenté par : CEREMA

Cité des Mobilités - 25, Avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 BRON Cédex Tel : +(33)4 72 14 30 30 Fax :/

MARQUAGE DES PRODUITS	VISAS
Conformément aux annexes de certification "Signalisation horizontale", chaque produit et/ou emballage élémentaire doit être marqué de façon indélébile. Ce marquage comporte :	Fiche établie par le CEREMA - Dter NP
* l'appellation du produit, le numéro d'admission, le numéro de lot, la date de fabrication exprimée en clair, la masse nette ou la surface pour les produits préfabriqués, le nom du titulaire et l'identification de l'usine	 D. DUPONT
* le graphisme défini par la charte graphique de l'AFNOR tel que représenté ci-contre :	
	Le 02/06/2022

LA PRESENTE FICHE TECHNIQUE DELIVREE PAR L'ASCQUER N'EST PAS UTILISABLE SEULE.

ELLE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT PRESENTEE ACCOMPAGNEE DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE NF EN COURS DE VALIDITE

Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route - Enregistrée à PARIS le 11 mars 2011 sous le n° W921000005

Siège social : 58, rue de l'Arcade - 75384 PARIS Cedex 08 FRANCE

tél : +33 (0)1 40 08 17 00 - fax : +33 (0)1 40 08 00 30 - mel : contact@ascquer.fr - site : www.ascquer.fr

APE 7120 B - SIRET 398 289 140 00038 - TVA intracommunautaire 92 398 289 140